

BUREAU D'AGGLOMERATION – REUNION DU 03 MARS 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois mars, à quinze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Étaient présents (13) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Daniel ROUSSEAU –

Étaient représentés (3) :

Cécilia GRENET a donné pouvoir à Daniel ROUSSEAU
Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel BREGEON
Franck SAVARY a donné pouvoir à Cyrille COCQUET

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

DELTDMB_22_029 – Règlement des exposants de Destination Emploi 2022

Reçue en préfecture le 09/03/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220303-DELTDMB_22_029-DE

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de la nouvelle édition de Destination Emploi, salon de l'emploi organisé par Terres de Montaigu le 17 mars 2022 au pôle sportif Maxime Bossis à Montaigu-Vendée, le règlement du salon a été mis à jour.

Le règlement des exposants a pour vocation de formaliser :

- Les modalités de participation,
- Les modalités d'occupation des stands,
- Les modalités d'assurance,
- Les modalités de missions d'ordre,
- Les mesures diverses liées à l'organisation de la manifestation,
- La tarification des stands.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_0244 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2020 portant Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;

Vu le projet de règlement des exposants Destination Emploi joint à la présente délibération ;

Vu la décision n° DECTDM_22_008 arrêtant la tarification de location d'espace pour Destination Emploi 2022 joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le nouveau règlement des exposants de Destination Emploi 2022
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente.

DELTDMB_22_030 – Mise à disposition du Théâtre de Thalie au profit de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu

Reçue en préfecture le 09/03/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220303-DELTDMB_22_030-DE

Monsieur le Président informe le Bureau que l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu sollicite Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour établir un partenariat, en vue d'organiser un évènement au Théâtre de Thalie.

Monsieur le Président rappelle que le projet musical de territoire « Terres de Musiciens », adopté par le Conseil communautaire le 13 décembre 2021, a reconnu l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu comme partenaire contribuant à la poursuite de la pratique amateur, dans le prolongement du projet d'établissement du conservatoire

En conséquence, Monsieur le Président propose de mettre à disposition à titre gracieux le Théâtre de Thalie au profit de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu, en vue d'y organiser un événement une fois par an.

Dans ce cadre, les engagements de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération sont les suivants :

- Mettre à disposition de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu, le Théâtre de Thalie et assurer le montage technique les jours précédents,
- Mettre à disposition le personnel technique et le matériel nécessaire,
- Assurer à titre gracieux le service billetterie à l'Office de Tourisme si nécessaire.

Les engagements de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu sont les suivants :

- Prendre en charge les déclarations et frais liées à la SACEM,
- Assurer la billetterie sur place le jour de la représentation.

La signature d'une convention de mise à disposition du Théâtre de Thalie entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu a pour objectif de formaliser cette action de partenariat.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_244 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;
Vu la délibération n° DELTDMC_21_279 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2021 validant le projet de territoire pour l'apprentissage et la pratique de la musique « Terres de Musiciens ».

Vu le projet de convention de partenariat, joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide le projet de convention de partenariat avec l'Orchestre d'harmonie du Pays de Montaigu,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention, et à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente.

DELTDMB_22_031 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Reçue en préfecture le 09/03/2022

Identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-200070233-20220303-DELTDMB_22_031-DE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont opérationnels depuis le 1^{er} mai 2021.

A ce jour, 410 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences.

48 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 3 février 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aides à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	COMMUNE	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
PT240	MOREIRA Fernando	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Chauffe-eau thermodynamique	2 175,00 €	500,00 €
PT241	DUPÉ Marie-Thérèse	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Poêle à bois	4 818,62 €	500,00 €
PT242	DURAND Mickael	Cugand	Poêle à granulés	7 742,14 €	500,00 €
PT243	ROUSSEAU Yvan	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Poêle à granulés	6 310,41 €	500,00 €
PT244	MIGNOT Gwénaél	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Chaudière à granulés	24 222,44 €	1 000,00 €
PT245	GAUTHIER Eugène	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à bois, changement des ouvertures	5 643,76 €	500,00 €
PT246	BAUDRY Guillaume	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Chaudière gaz à condensation	7 314,21 €	1 000,00 €
PT247	BERNARD Jean-Louis	Cugand	Chaudière à granulés	17 084,50 €	1 000,00 €
PT248	THIBEAU Félicien	La Bernardière	Poêle à bois	4 346,00 €	500,00 €

PT249	BOSSARD Patrick	Saint-Philbert-de-Bouaine	Isolation murs, poêle à bois, VMC, menuiseries	22 201,68 €	1 000,00 €
PT250	BATARD Stéphanie	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Changement des ouvertures	7 052,69 €	500,00 €
PT251	DOUILLARD Jean-Yves	L'Herbergement	Poêle à bois	5 948,90 €	500,00 €
PT252	CHAUVET Philippe	Montréverd (Mormaison)	PAC et poêle à bois	16 129,25 €	1 000,00 €
PT253	BOUARD Nicolas	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Changement des ouvertures	45 709,88 €	500,00 €
PT254	MOREAU Xavier-Marie	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	3 120,15 €	500,00 €
PT255	GOUÉ Dominique	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois + porte d'entrée	7 730,89 €	500,00 €
PT256	RINEAU Odile	Treize-Septiers	PAC	9 434,73 €	500,00 €
PT257	FARINEAU Aurélie	La Bruffière	Poêle à granulés	5 737,26 €	500,00 €
PT258	JONVEAUX-CRAPIN Philippe	Montréverd (Saint-Sulpice-le-Verdon)	Poêle à granulés	7 393,47 €	500,00 €
PT259	ANGEBAUD Thierry	La Bruffière	Poêle à bois	4 623,56 €	500,00 €
PT260	ESSEUL Céline	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	3 938,47 €	500,00 €
PT261	TABUTAUD Sylvie	Treize-Septiers	Isolation des combles + porte d'entrée	5 354,12 €	500,00 €
PT262	CHAILLOU Gilbert	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	12 266,57 €	500,00 €
PT263	MOUFLARD Laurent	Rocheservière	Isolation d'un mur extérieur	4 455,77 €	500,00 €
PT264	MALLARD Camille	L'Herbergement	PAC	17 064,96 €	500,00 €
PT265	MERGNY Franck	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC	13 725,71 €	500,00 €
PT266	MADOUASSE Claire	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	12 126,89 €	1 000,00 €
PT267	BROSSET Raymond	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des combles	2 188,34 €	500,00 €
PT268	VACHON Dorian	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chaudière gaz à condensation	5 202,43 €	1 000,00 €
PT269	PAVAGEAU Jean-Paul	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	16 288,69 €	500,00 €
PT270	DURAND Bernard	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des combles	4 449,11 €	1 000,00 €
PT271	AUGEREAU Alain	Treize-Septiers	Isolation des combles	8 822,48 €	1 000,00 €
PT272	PLUCHON Gérard	La Boissière-de-Montaigu	Isolation des murs extérieurs	16 357,82 €	500,00 €
PT273	DEMARET Aurélie	La Bruffière	poêle à bois	5 560,41 €	500,00 €
PT274	RENAUD Benoît	La Bruffière	Foyer fermé	6 259,32 €	500,00 €
PT275	PAVAGEAU Chloé	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des murs	15 771,11 €	500,00 €
PT276	FIOLEAU Sandra	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à bois	5 097,47 €	500,00 €
PT277	ROIRAND Michel	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Changement des ouvertures	5 701,19 €	500,00 €
PT278	BOUTIN Arnaud	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Chauffe-eau solaire	4 652,00 €	500,00 €
PT279	MORNET Cécilia	Montréverd (Saint-Sulpice-le-Verdon)	Poêle à bois	5 165,90 €	500,00 €
PT280	PIVETEAU Bernard	La Bruffière	Isolation des murs extérieurs	14 484,82 €	500,00 €
PT281	AUGEREAU Roselyne	La Bruffière	PAC	10 330,34 €	500,00 €
PT282	BEDUCHAUD Alexis	Rocheservière	PAC, changement ouvertures, VMC, isolation des combles	74 464,42 €	2 500,00 €
PT283	BONNET Hélène	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	12 281,22 €	1 000,00 €

44 aides pour un montant à payer de 29 000,00 Euros
Reste disponible pour 2022 : 116 000,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	COMMUNE	Travaux effectués	Montant travaux HT	Montant subvention
FA012	JEANNEAU Dominique	Montréverd (Mormaison)	Rénovation peinture acrylique (après 1949)	6 778,78 €	250,00 €
FA013	MOREAU Xavier-Marie	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Rénovation enduit et peinture minérale (avant 1949)	9 682,43 €	1 132,00 €

FA014	MOUFLARD Laurent	Rocheservière	Peinture acrylique (après 1949)	4 686,00 €	250,00 €
-------	------------------	---------------	---------------------------------	------------	-----------------

3 aides pour un montant à payer de 1 632,00 Euros
Reste disponible pour 2022 : 32 068,00 Euros

Aide à l'anticipation de l'adaptation dans le cadre de l'OPAH				
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	COMMUNE	Montant travaux HT	Montant subvention
OP004	JEANNEAU Dominique	Montréverd (Mormaison)	4 151,07 €	1 245,30 €

1 aide pour un montant à payer de 1 245,30 Euros
Reste disponible pour 2022 : 18 012,40 Euros

Vu la délibération n°DELTDMC_20_244 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire ;
Vu la délibération n° DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;
Vu la délibération n° DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérent au dispositif Eco-PASS ;
Vu la délibération n° DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h25.

Liste des délibérations du Bureau d'agglomération du 03 mars 2022

DELTDMB_22_029	Règlement des exposants de Destination Emploi 2022
DELTDMB_22_030	Mise à disposition du Théâtre de Thalie au profit de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaignu
DELTDMB_22_031	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat